

GABARIT-RAPPORT¹ À L’INTENTION DU GROUPE – THÈME 2 : ACCOMPAGNEMENT ET INTERVENTION

Qu’est-ce qu’une agression sexuelle ?

« Un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, [...] par une manipulation affective ou par du chantage. Il s’agit d’un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l’utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l’intégrité physique et psychologique, et à la sécurité de la personne². »

Agresser sexuellement, c’est imposer des gestes, des attitudes, des pratiques sexuelles ou ciblant la sexualité, ou encore des paroles à connotation sexuelle contre la volonté de la personne, et ce, en utilisant notamment : l’intimidation, le chantage, la menace, la manipulation ou la violence verbale, psychologique ou physique.

Les violences à caractère sexuel peuvent aussi inclure : le harcèlement sexuel (comportements verbaux et non verbaux à caractère sexuel qui traduisent des attitudes insultantes, hostiles et dégradantes), les attentions sexuelles non désirées et non réciproques, le cyberharcèlement, les images sexuellement dégradantes, le voyeurisme, l’exhibitionnisme, l’exposition sexualisée, la traite des personnes, le sextage, l’exploitation sexuelle ou toutes autres inconduites à caractère sexuel.

CADRE DE RÉFLEXION	
Énoncé d’engagement (notre but commun) : Les membres du <i>Comité consultatif pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d’agression à caractère sexuel</i> et ses groupes de travail s’engagent à - collaborer et travailler dans un but commun pour concrétiser le projet <i>Pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d’agression à caractère sexuel</i>. - Durant ce travail, - protéger la confidentialité des propos, des témoignages et des discussions ; - privilégier des conduites responsables, éthiques et bienveillantes, dans un esprit d’inclusion, d’ouverture et de respect des différents points de vue et postures des membres ; - prendre en compte les différentes perspectives en matière de violences à caractère sexuel. - Rechercher de solutions collectives dans le choix des actions et des recommandations. - Être solidaires des recommandations prises par consensus, et ce, afin que l’UQO puisse se doter ultimement d’un plan opérationnel des recommandations visant à assurer une communauté et une vie universitaire exemptes de violences à caractère sexuel.	Valeurs (notre guide d’actions et d’interactions) : Respect de la dignité et de l’intégrité Dans le respect des droits de la personne consignés par les chartes canadienne et québécoise, le Comité consultatif, incluant ses groupes de travail, offrira un environnement de travail respectueux permettant aux membres de contribuer activement à ses travaux. Tout comportement pouvant diminuer, dévaloriser ou dénigrer un autre membre, sur les plans personnel ou professionnel ne sera pas toléré et, le cas échéant, ce type de comportement pourrait mener à mettre fin à la participation d’un membre auxdits travaux. Les membres doivent pouvoir s’exprimer en toute confiance, sachant que leurs propos ou témoignages ne seront pas jugés et demeureront confidentiels, même en dehors des huis clos. Les membres seront responsables de préserver et de protéger l’information qui leur est confiée durant leur mandat ainsi qu’au terme de celui-ci. Respect des différences et de la diversité Dans le respect des droits de la personne consignés par les chartes canadienne et québécoise, le Comité consultatif, incluant ses groupes de travail, favorisera l’adoption d’une approche institutionnelle inclusive qui respecte les différences et la diversité, incluant les différences de points de vue et de postures, favorisant l’équité et l’égalité. Le Comité consultatif, incluant ses groupes de travail, adoptera et placera au centre de sa dynamique l’écoute, l’ouverture au dialogue, la collaboration, la confiance, la solidarité et le bien commun afin d’assurer le respect de ses membres et l’ouverture à tous les points de

¹ À noter que ce gabarit-rapport n’est pas un compte rendu. Il s’agit d’un document que les groupes de travail utiliseront pour remettre au Comité consultatif (rapports périodiques d’état d’avancement des travaux et bilan final aux termes des travaux). Il vise aussi à rappeler le cadre de réflexion et le cadre de travail.

² Gouvernement du Québec (2001, p. 22). Orientations gouvernementales en matière d’agression sexuelle. Québec. Publications Gouvernement du Québec.

	vue et d’assurer la réalisation du projet visant une communauté universitaire exempte de violences à caractère sexuel. <i>Solidarité et collaboration</i> Les membres du Comité consultatif, et ses groupes de travail, adopteront une attitude d’écoute, d’empathie et d’ouverture d’esprit afin de favoriser la compréhension et la solidarité. Les membres veilleront à collaborer et à mettre en place des conditions facilitantes pour la conduite des travaux et pour assurer la mise en œuvre du projet <i>Pour une communauté universitaire exempte de violences à caractère sexuel</i>. Responsabilisation individuelle et collective Les membres seront interpellés à traiter des enjeux en matière de violences sexuelles sur lesquels se penchera le Comité consultatif, incluant ses groupes de travail, quelles que soient ses connaissances préalables ou ses engagements. Les membres sont encouragés à traiter ces enjeux de façon responsable, ouverte et honnête, afin de favoriser une mobilisation individuelle et collective autour de ceux-ci. Les membres s’engagent à viser l’intérêt commun plutôt que l’intérêt personnel, avec seul objectif d’assurer le succès des travaux du Comité consultatif, incluant ses groupes de travail en respectant les orientations et les choix d’actions déterminés collectivement.
Mandat : Les groupes de travail auront comme mandat de travailler sur des thèmes précis ayant été identifiés par le Comité consultatif. <u>Grand livrable</u> À la fin de leurs travaux, le groupe de travail doit présenter un rapport de ses recommandations au Comité consultatif, aux fins de sa validation, et ce, au plus tard à l’automne 2019. <u>Objectifs communs à l’ensemble des groupes de travail</u> 1. Analyser l’état des lieux (ce qui se fait/existe à l’UQO et ailleurs). 2. Effectuer des analyses comparatives avec ce qui se fait dans d’autres établissements pour en dégager les meilleures pratiques et en identifier les conditions de succès. 3. Proposer des actions et solutions concrètes (Quoi-Pourquoi-Comment-À qui-Par qui) 4. Proposer des mesures de mise en œuvre de ces actions et solutions. 5. Formuler des recommandations au Comité consultatif.	Grandes orientations (notre guide de réflexion) : Dans le cadre de ses travaux, le groupe de travail veillera à 1. Tenir compte de la définition proposée par le Comité consultatif de ce qu’est une agression sexuelle 2. Axer la réflexion sur le développement d’une culture de respect pour créer un changement organisationnel et des changements de comportements durables. 3. Privilégier une approche institutionnelle inclusive où la communauté universitaire collabore à créer un milieu exempt de violences sexuelles. 4. Privilégier des actions/solutions/mesures qui favorisent l’adoption d’une approche aidante et exempte de jugement (respect et empathie) envers la victime, et centrée sur la victime (besoins et réalité). 5. Proposer des actions/solutions/mesures qui assurent la confidentialité pour toutes les parties (plaignant, victime, mise en cause, harceleur, agresseur, témoin, etc.) et facilitent le signalement et la dénonciation. 6. Proposer des actions/solutions/mesures qui assurent la protection de la victime. 7. Privilégier des actions/solutions/mesures qui soutiennent les personnes trouvées responsables de violences sexuelles et visant à les faire cheminer dans la reconnaissance de leurs gestes et leurs impacts, ainsi qu’à limiter les risques de récidive.

CADRE DE TRAVAIL	
Thème 2 : Accompagnement et intervention	Objectifs transversaux (pour tous les groupes de travail) : 1. Tenir compte des réalités vécues au sein des établissements de l’UQO (Gatineau, Ripon et Saint-Jérôme). 2. Tenir compte des réalités vécues par l’ensemble de la communauté universitaire dans sa diversité (cycles d’études, catégories d’emploi, diversité de genre, orientation sexuelle, diversité culturelle et ethnique, besoins spéciaux en raison d’un handicap ou d’un problème de santé, etc.). Objectifs spécifiques au Groupe de travail – thème 2 : <i>Accompagnement et intervention</i> Sans être exhaustifs, ce groupe de travail aura comme objectifs de/d’ 1. Répertorier les mécanismes d’accompagnement et d’intervention actuels et les bonifier au besoin en se basant sur les meilleures pratiques (types d’accompagnement possibles ; types et niveaux d’intervention possibles). OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT – Nous avons élaboré un tableau synthèse et carte conceptuelle des services et des ressources à l’interne et à l’externe. Cet outil peut être utilisé par tous les groupes de travail. 2. Proposer des mécanismes de suivi confidentiels pour documenter le nombre de victimes d’agression sexuelle au sein de la communauté universitaire. OBJECTIF NON-ATTEINT – Automne 2018 3. Identifier les ressources disponibles au sein des organismes de santé et de services sociaux, au sein des organismes communautaires. OBJECTIF ATTEINT – Nous avons élaboré un tableau synthèse et carte conceptuelle des services et des ressources à l’interne et à l’externe. Cet outil peut être utilisé par tous les groupes de travail. 4. Schématiser les ressources externes et internes disponibles qui identifient les acteurs-clés que ce soit avant le dépôt d’une plainte (informelle) ou lors du dépôt officiel d’une plainte (formelle). OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT – Nous avons élaboré un tableau synthèse et carte conceptuelle des services et des ressources à l’interne et à l’externe. Il manque à identifier les acteurs-clés que ce soit avant le dépôt d’une plainte (informelle) ou lors du dépôt officiel d’une plainte (formelle). 5. Proposer des mécanismes de soutien aux victimes, et ce, à toutes les étapes du processus afin que les personnes ressources soient facilement accessibles et bien formées pour recevoir les plaintes. OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT – Recommandation effectuée lors de la pré-consultation. À définir davantage à l’automne 2018 6. Identifier le meilleur service ou unité pour la réception des plaintes et en identifier les processus d’accompagnement d’une personne ayant signalé une situation ou déposer une plainte, et ce, à toutes les étapes du processus (plainte informelle et plainte formelle). OBJECTIF NON-ATTEINT – Automne 2018 7. Proposer une manière de faire connaître le processus de plainte (informelle et formelle) à la communauté universitaire ainsi que les ressources disponibles. OBJECTIF NON-ATTEINT – Automne 2018 8. Proposer un programme de formation aux accompagnateurs et aux intervenants de l’UQO. OBJECTIF NON-ATTEINT
RAPPORT PÉRIODIQUE D’ÉTAT D’AVANCEMENT DES TRAVAUX	
Faits saillants visant à contextualiser les travaux (nombre de rencontres tenues, sources utilisées, état des lieux à l’UQO et ailleurs, limites du rapport ou bilan, etc.) : • Quatre rencontres ○ 18 janvier 2018 : Plan de travail pour le trimestre – révision de la mise en commun sur l’état des lieux	

- 27 février 2018 : Retrait et accueil de membres, Questionnement sur le contexte et la poursuite des travaux, Division du travail
- 9 mai 2018 : Discussion de groupe et réponse à la pré-consultation concernant les modalités pour effectuer un signalement (dans le cas d’une victime)
- 28 mai 2018 : Discussion de groupe et recommandation concernant le guide abrégé - Comment recevoir un dévoilement?
- Livrable : Tableau synthèse et carte conceptuelle des services et des ressources à l’interne et à l’externe.

Les membres du groupe de travail formulent les recommandations suivantes (comprenant les échéances de réalisation, retombées visées, etc.) :

- Retrait de membres = perte de motivation et de temps au niveau de l’avancement des travaux
 - Trois membres restants. Limite de ce qu’on peut faire.

Le Groupe de travail – thème 2 : *Accompagnement et intervention* est composé des personnes suivantes :

- Olivier Gingras
- Bianca Bisson
- Louise Boisvert
- Sylvie Thibault
-

Rapport périodique d’état d’avancement des travaux en date du _____

Préparé par (co-responsables du groupe de travail) _____ et _____